

**ECOP HABITAT SAS**  
**Représentée par M BRANCO**  
**PIBS SBF1 CP 125**  
**56038 VANNES**

## **Attestation d'assurance décennale**

Valable pour la période du 01/05/2011 au 31/07/2011

### **Contrat des NEGOCIANTS de MATERIAUX de construction BOIS**

ASSUMARISK'GROUP agence de souscription pour la compagnie :

**ALPHA Insurance**, société anonyme d'assurances et de réassurances au capital de 110 000 000 DKK entièrement versé et enregistrée à Copenhague-Danemark sous le numéro CVR N° 28 89 14 58/ FT 53102 Siège Social Amaliegade 12, st-DK-1256 COPENHAGEN K entreprise régie par le code des assurances agissant en liberté de Prestation de Services sous le contrôle des autorités danoises

Certifie que l'assuré désigné ci dessus est titulaire d'un contrat RESPONSABILITE DES NEGOCIANTS EN MATERIAUX DE CONSTRUCTION enregistré sous le **201101051145/10/FANE** à effet du : 01/05/2011 pour les produits suivants :

PRODUITS OBJETS DE LA GARANTIE :

Maisons bâtiments ossature bois conforme au DTU 32-2

Ce contrat couvre la conséquence pécuniaire de la responsabilité civile pouvant incomber à l'assuré en vertu des articles 1382, 1641 et 1792-2 du Code Civil en raison des dommages causés aux tiers du fait des produits désignés ci dessus

**La présente attestation comportant 2 pages, ne constitue qu'une présomption de garantie et ne peut engager ASSUMARISK'GROUP et la compagnie d'assurances au delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elles se réfèrent**

## MONTANT DES GARANTIES DU CONTRAT N° 201101051145/10/FANE

GARANTIES	Montants EURO/SINISTRE	FRANCHISE/SINISTRE
* RESPONSABILITE DECENNALE		
RC DECENNALE ET COMPLEMENTAIRE APRES RECEPTION	458 000 par an	10 000 €
MAXIMUM ASSURE PAR AN POUR TOUS PRODUITS	458 000 par an	10 000 €

**Ce contrat n'a pas pour objet de couvrir la garantie décennale de la pose des matériaux**

Fait à ORLEANS, le 25/05/2011

Pour la compagnie d'assurances : ASSURISK'GROUP ayant autorité de souscription



Yann CORDONNIER